LES

CODES FRANÇA

CONTENANT

Le Code civil, le Code de procédure civil
le Code de commerce, le Code d'instruction cri
le Code pénal, le Code forestier,
la Loi sur la police de la Chasse.

ÉDITION AUGMENTÉE

DE LA NOUVELLE LOI SUR LE RECRUTEMENT DE L'

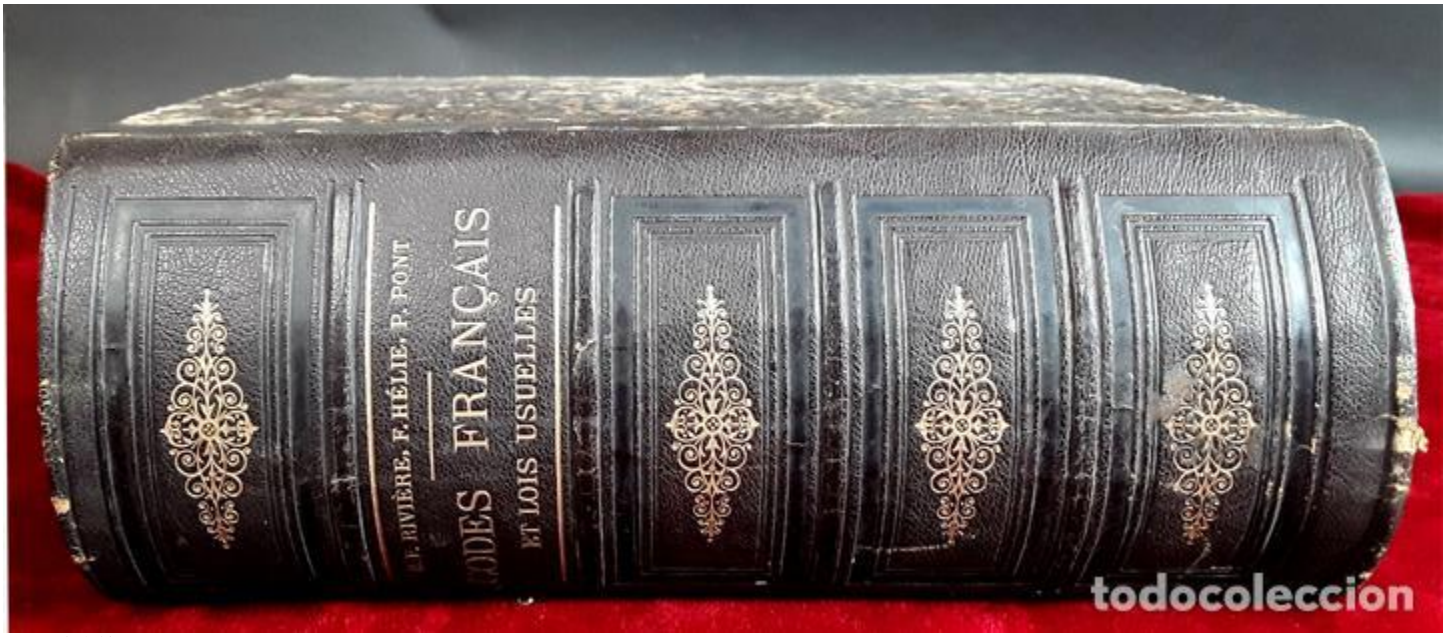

CODE CIVIL
DES FRANÇAIS.

TITRE PRÉLIMINAIRE.

Décrété le 14 Ventôse an XI.
Promulgué le 24 du même mois.

DE LA PUBLICATION, DES EFFETS ET DE L'APPLICATION DES LOIS EN GÉNÉRAL.

ARTICLE 1.er

LES lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la promulgation qui en est faite par le PREMIER CONSUL.

Elles seront exécutées dans chaque partie de la République, du moment où la promulgation en pourra être connue.

La promulgation faite par le PREMIER CONSUL sera réputée connue dans le département où siégera le Gouvernement, un jour après celui de la promulgation; et dans chacun des autres départemens, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres [environ vingt lieues anciennes] entre la ville où la

CODES FRANÇAIS

ET

LOIS USUELLES

NOUVEAU RECUEIL

A L'USAGE DE LA GENDARMERIE
ET DES DIVERSES ADMINISTRATIONS

(66e mille)
NOUVELLE ÉDITION
A jour le 15 janvier 1954

CHARLES-LAVAUZELLE & Cie
ÉDITEURS

PARIS
124, boulevard Saint-Germain
LIMOGES - NANCY

1954

Les Trente-six Codes F

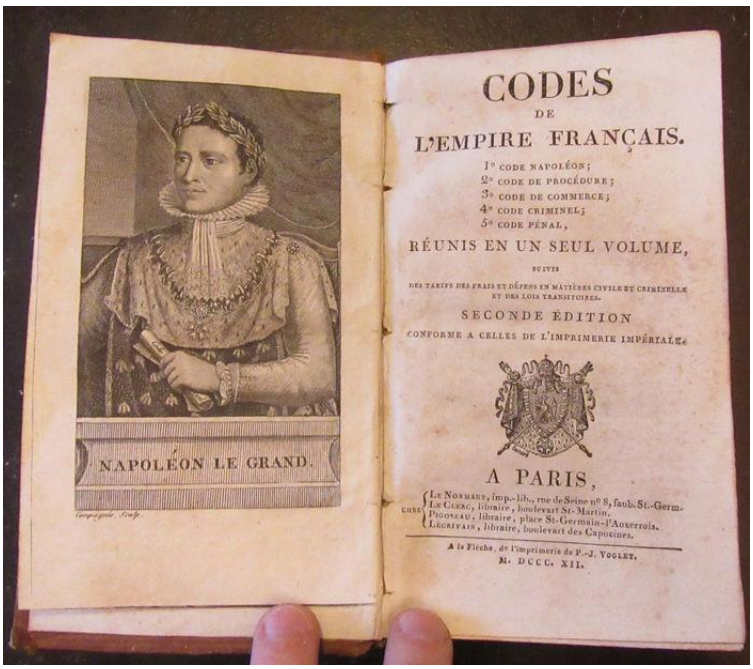

CODES
DE
L'EMPIRE FRANÇAIS.

1° CODE NAPOLÉON;
2° CODE DE PROCÉDURE;
3° CODE DE COMMERCE;
4° CODE CRIMINEL;
5° CODE PÉNAL,

RÉUNIS EN UN SEUL VOLUME,

SUIVIS
DES TARIFS DES FRAIS ET DÉPENS EN MATIÈRES CIVILE ET CRIMINELLE
ET DES LOIS TRANSITOIRES.

SECONDE ÉDITION
CONFORME A CELLES DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

A PARIS,

CHEZ { LE NORMANT, imp.-lib., rue de Seine n° 8, faub. St.-Germ.
LE CLERC, libraire, boulevart St.-Martin.
PIGOREAU, libraire, place St.-Germain-l'Auxerrois.
LECLERVAIS, libraire, boulevart des Capucines.

A la Flèche, de l'imprimerie de F.-J. VOGLET.
M. DCCC. XII.